



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	JACQUEMARD	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
 Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
 Madame Céline MAGLICA pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
 Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Madame Delphine BLAYA
 Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF

OBJET : PREAMBULE**Approbation des procès-verbaux du 13 avril et 5 juin 2026**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril ainsi que le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin dédié à l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales de septembre 2026.